# **Ordonnance de prévention : Directeur artistique en publicité**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Etre attentif à la qualité de la communication au sein de l'équipe
* Veiller à l'équilibre vie professionnelle-vie privée
* Consulter la fiche "conseils en cas de travail en horaires décalés"
* Consulter la fiche "conseils pour l'organisation du télétravail"
* Consulter le service de prévention santé au travail dès la destination à l'étranger connue.

Protégez-vous des TMS :

* Consulter la fiche "installer ergonomiquement le poste de travail avec écran"
* Régler le plan de travail et/ou le siège mis à disposition
* Veiller à garder une posture adaptée au travail sur écran

Pour éviter les accidents de la route :

* Ne pas conduire sous l'effet de substances modifiant la vigilance
* Ne pas utiliser le téléphone en conduisant
* Respecter le code de la route et notamment le port de la ceinture de sécurité
* Vérifier périodiquement l'état du véhicule et de ses équipements

Protégez-vous des agents biologiques :

* Tenir à jour les vaccinations obligatoires
* Tenir à jour les vaccinations recommandées

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 19/05/2024